



Préavis en cours et travaux

Par **gregory5975**, le **05/04/2012 à 12:29**

Bonjour,

J'occupe une maison en location depuis deux ans et durant ce temps, le propriétaire n'a pas fait de gros travaux. (il a juste réparé/fait réparer une fuite à la chaudière, un store qui ne s'ouvrait plus et la chasse d'eau des toilettes) il devait cependant remplacer une fenêtre cassée qui tient encore je ne sais comment, remplacer la fenêtre de la chambre de ma fille pendant les dernières vacances, etc....

Aujourd'hui, préavis donné, il me demande mes disponibilités pour réaliser des travaux tels que refaire la SDB, la buanderie, changer les fenêtres et les portes.

Ma question est la suivante :

Suis-je obligé de le laisser accéder au domicile sachant que je suis toujours dedans ?

Merci d'avance de votre aide.

Cdt,

Gregory

Par **cocotte1003**, le **05/04/2012 à 13:47**

bonjour, non vous devez pouvoir jouir tranquillement de votre logement jusqu'à la fin du préavis. Maintenant vous pouvez toujours passer un accord amiable ECRIT avec votre bailleur, cordialement